

**MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND**

Préavis n° 06/2013 du 6 mai 2013

Préavis municipal relatif à l'adoption des comptes 2012
--

1. But du préavis

Le présent préavis demande au Conseil général d'adopter les comptes 2012, avec un bénéfice de fr. 14'040.73.

2. Préambule

Le budget 2012 adopté par le Conseil général en décembre 2011 prévoyait un déficit de fr. 188'400.- alors que les comptes 2012 bouclent avec un bénéfice de fr. 14'000.-. Il en résulte donc une différence de fr 202'400.- qui s'explique comme suit :

Augmentation des produits de fr. 416'600.- compensée que très partiellement par une augmentation des charges de fr. 214'100.-.

Les principales améliorations : constatées entre le budget et les comptes sont relevées ci-dessous :

- fr. 137'300.- remboursement solde péréquation 2011, soit fr. 163'100.- pour la péréquation directe (comptes 220.452.05 & 06) ./ fr, 25'800.- reversés pour la facture sociale (compte 720.351.08).
- fr. 122'000.- estimation de fonds à recevoir concernant la péréquation 2012 (comptes 220.452.04 fr. 108'000.- & 720.451.04 fr. 14'000.-).
- fr. 85'000.- de revenus supplémentaires concernant les impôts.
- fr. 20'000.- de revenus supplémentaires concernant les gains comptables et les revenus du patrimoine.
- Fr. 14'700.- remboursement du réseau AJOVAL concernant l'année 2011.
- Fr. 11'700.- de taxes de raccordement des eaux.,
- Fr. 23'000.- d'économies concernant la police régionale, vu la mise en application au 1^{er} juillet 2012 et la facturation sur la base du point d'impôts 2011 et non 2010.
- Fr. 20'000.- d'économies sur les charges de l'administration générale.
- Fr. 29'000.- d'économies sur les travaux d'entretien.

Ces améliorations ont bien entendu eu influence sur les comptes 220.352.07 (charges à zéro alors que le budget prévoyait une diminution de charges de fr. 187'900.-) et 720.351.07 (idem charges à zéro et budget prévoyant une diminution de charges de fr. 78'000.-). Les augmentations de charges sont donc dues uniquement aux corrections par rapport au budget concernant la péréquation 2012 suite aux revenus supplémentaires.

Avec le bénéfice réalisé en 2012, la situation financière de la Commune reste excellente, puisque l'endettement a pu être maintenu à fr. 500'000.- malgré des investissements payés pour fr. 100'000.- . La dette se réduit à fr. 1'106.- par habitant (moyenne des Communes Vaudoise, sans Lausanne, plus de fr. 5'000.- par habitant).

3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil Général à adopter les comptes 2012.
--

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de la commission des finances et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

Décide :

Article 1 : Les comptes 2012 présentant un bénéfice de fr. 14'040.73 sont acceptés.

La Municipalité

Le syndic : Jean-Michel Reguin

La secrétaire : Anne-Marie Berthoud